



Conseil Municipal du 24 janvier 2019 PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	12	2	1

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 10 janvier 2019 se sont réunis à la Mairie de Mens, le 24 janvier à dix-huit heures trente, sous la présidence de M.

COQUET Bernard, Maire de Mens.

Etaient présents COQUET Bernard, BARBE Anne-Marie, CALVAT Marcel, MENVIELLE Véronique, DANGLES Gérard, GIOVANETTI Rosa-Maria, CHABERT Jean-Paul, CHEVALIER Bernard, DUSSERT Daniel, GOUTEL Jean Louis, REICHMUTH Sophie, DIDIER Claude

Excusés : JOSSERAND Laurianne pouvoir remis à Bernard CHEVALIER, CHEVALLY Gérard pouvoir remis à Claude DIDIER

Absents : SAUZE Carole

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Madame Anne Marie BARBE est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H40 et annonce l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Procès-Verbal du 20 décembre 2018
2. Mise en place d'un véhicule en auto-partage : demande d'accompagnement faite à la Commune : présentation Oliver Dodinot porteur de projet –
3. Point sur le grand débat national
4. Chiffrage des travaux réalisés par la mairie pour le local Galland
5. Projet de création d'un hangar de stockage au garage communal
6. Participation à la location de salles par les associations – ajout à l'ordre du jour
7. Renouvellement du contrat de prévoyance au profit des agents - ajout à l'ordre du jour
8. Questions diverses

Approbation du PV du 20/12/2018

Le procès-verbal du 20 décembre 2018 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.

Mise en place d'un véhicule en auto-partage : demande d'accompagnement faite à la Commune

Olivier Dodinot présente un projet de mise en place d'un projet de véhicule en autopartage sur la commune de MENS. L'objectif des porteurs de projets est de favoriser la mobilité des personnes au coût le plus juste et dans le respect d'une démarche environnementale. Ils réaliseraient l'acquisition du véhicule et le mettraient à disposition de l'entreprise gestionnaire de véhicules en auto partage Citiz coop.

L'utilisation d'un véhicule partagé est intéressant pour toute personne qui réalise moins de 10.000 km par an. En effet selon l'automobile club, en additionnant toutes les dépenses occasionnées, posséder sa propre voiture coûte en moyenne 6000 €/an.

Pour des raisons budgétaires, au moins dans un premier temps, le véhicule ciblé serait un véhicule essence et non hybride, doté de 5 places, d'un coffre acceptable et d'une climatisation.

Le prestataire Citiz propose plusieurs formules tarifaires avec ou sans abonnement. Le coût de location est calculé selon la durée réservée majorés des kilomètres parcourus. Tout est compris : carburant avec une carte carburant disponible dans le véhicule, assurance, entretien, contrôle technique, assistance... L'usager doit aussi verser 50 euros de frais d'inscription et 150 euros de dépôt de garantie (dépôt récupéré s'il quitte le service).

Si le projet est confirmé, Olivier Dodinot précise qu'une réunion sera organisée avec le gestionnaire pour éclaircir les questions techniques ou logistiques comme les stations acceptant la carte d'essence.

Olivier Dodinot ajoute qu'il va contacter la CDCT et la Maison du Territoire pour mesurer leur besoin en véhicule ponctuel. Le groupe va également organiser une réunion de présentation aux particuliers pour mieux quantifier l'intérêt et le besoin.

Dans le cadre de ce projet, il est demandé à la mairie

- D'attribuer une place de parking réservée préférentiellement rue du Breuil ou Place Paul Brachet – Citiz coop posera un totem signalétique sur la place attribuée ;
- A but d'encouragement, d'acheter une part sociale citiz coop à 750 € ;
- De relayer l'information sur nos outils de communication ;
- En fonction des besoins ponctuels (ex déplacement en formation des agents administratif ou déplacements d'élus qui le souhaiteraient) de voir pour souscrire un abonnement professionnel par la Mairie pour l'utilisation du véhicule. A priori le besoin propre à la commune est marginal.

Claude Didier demande s'il y a déjà une équipe de volontaires. Olivier Dodinot répond que des personnes ont été pressenties et que certaines d'entre elles ont manifesté leur intérêt pour ce projet. Sophie Reichmuth trouve que le projet est intéressant car aujourd'hui des voitures restent immobilisées. Elle propose qu'il y ait une commission avant la réunion publique avec des personnes motivées. Olivier Dodinot répond qu'il a déjà rallié 2 ou 3 personnes, présente dans la salle, pour constituer le groupe porteur du projet. L'important est maintenant d'assurer la communication auprès du public et des institutions. Gérard Dangles propose d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche auprès de la CDCT et du Département.

Olivier Dodinot précise que pour les séniories et les futurs habitants avoir une offre de véhicule en autopartage est un atout. Jean Louis Goutel demande si un touriste qui n'est pas adhérent peut utiliser la voiture. Olivier Dodinot précise que ce n'est pas possible aujourd'hui dans le cadre du règlement instauré par le prestataire.

Claude Didier pense comme Sophie Reinchmut que le projet est très intéressant. Il y a un public a mens qui n'a pas les moyens d'avoir une voiture ou qui aurait besoin d'une 2^e voiture sans en avoir le budget. Il indique qu'il faut monter une équipe avant de se lancer et avant de faire une réunion publique. Il faut prévoir plusieurs articles, notamment dans le TUM, et pourquoi pas un stand sur le marché. La CDCT a une réflexion intercommunale sur la mobilité et en 2020 la compétence mobilité va être intercommunale avec une réflexion pour transfert à la Région ou à la SMTC.

Le Maire indique qu'il sera important d'inscrire ce projet dans cette évolution des compétences. Aujourd'hui il n'y a aucun obstacle soulevé par les engagements qui sont demandés à la commune que ce soit l'attribution d'une place, un appui à la communication, l'organisation d'une réunion publique et un soutien auprès de la CDCT ou du Département

Les débats étant clos, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- D'acter le principe de la mise en place d'un véhicule en auto-partage sur la commune
- De valider la décision du Maire d'accorder, dans ce cadre, une place dédiée au véhicule
- D'approuver l'achat d'une part sociale de citiz coop qui va assurer la gestion du véhicule au prix de 750 €, si la mise en œuvre du projet sur MENS se confirme
- D'autoriser le Maire à signer toute convention relative à ce projet
- De relayer l'information sur les outils de communication de la commune et d'initier le lancement d'une réunion publique

Point sur le grand débat national

Le Maire rappelle qu'une information a été diffusée sur internet, dans la presse et à la radio sur les modalités du grand débat national et sur le rôle des Maires.

Il informe le Conseil que, dans la première quinzaine de février, s'il n'a pas reçu de sollicitation, il proposera une date de réunion publique en la présence de Claude Brant commissaire enquêteur qui a été agréé comme « garant ». Selon les demandes, il pourra y avoir plusieurs réunions avant le 15 mars

Claude Didier indique qu'il faut examiner la question de faire appel à un professionnel pour assurer l'animation du débat. Le Maire répond que la commune a fait l'objet de démarchage avec des offres à 700 € auxquelles il refuse de souscrire. Il verra le moment venu et il espère que des réunions se tiendront.

Local contiguë au local « Collectif d'entraide du Trièves – chiffrage des travaux envisagés

Le Maire rappelle que la commune a exercé son droit de préemption sur le local contiguë au bâtiment communal « dit local Galland » accueillant le collectif d'entraide du Trièves, en vue de répondre aux besoins d'une augmentation de la surface du Collectif d'entraide du Trièves (magasin de vêtements) et aux demandes des associations pour un local de stockage de matériels légers mais volumineux.

Une première estimation des travaux a été chiffrée pour l'ouverture d'une porte ou la réouverture d'une porte précédemment bouchée entre les deux bâtiments, la création d'une dalle au rez-de-chaussée, la consolidation des planchers du premier étage et du 2e étage ainsi que la création d'un escalier d'accès à ces niveaux. Cette estimation s'élève à 35 000 €. Le détail des coûts a été communiqué avec les projets de délibérations.

Après avoir entendu la présentation et pris connaissance des documents, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- De se prononcer sur le montant de l'investissement et le plan de financement actualisés présentés ci-dessous
- D'autoriser le Maire à lancer une consultation des entreprises conformément aux règles de la commande publique supérieure à 25.000 €
- D'autoriser le Maire à solliciter une subvention de 25.250 € auprès du Département de l'Isère et à signer toute convention relative à ce projet.

INVESTISSEMENT HT		
• Acquisition	15 000 €	
• Frais d'actes	500 €	
• Travaux	35 000 €	
TOTAL	50 500 €	

FINANCEMENTS		
• Département – 50%	25 250 €	50% demandé au titre de l'intérêt général
• Autofinancement – 50%	25 250 €	
TOTAL FINANCEMENTS	50 500 €	

Projet de création d'un hangar de stockage au garage communal

Le projet consiste à réaliser un hangar de stockage pour le matériel technique et les engins communaux sur le terrain d'assiette de l'actuel garage communal. Les caractéristiques souhaitables de cette extension sont les suivantes : environ 25 m de long – 8 m de profondeur – 4 m de hauteur ; box de stockage pour pouzzolane environ 20m³ avec sol béton, box de stockage pour sable environ 5m³ avec sol béton, espace de stockage des matériels roulants et équipements suivants sur tout venant : 1 Tractopelle - 1 Minipelle - 1 à 3 tracteurs - 1 épaveuse - 2 sableuses - 2 lames de déneigement - 2 remorques - 1 gyrobroyeur. Ces engins et matériaux sont actuellement exposés aux intempéries avec des conséquences sur la qualité de leur fonctionnement et sur le temps passé par les agents notamment en période hivernale pour le déneigement manuel des outils nécessaire au déneigement des routes.

La pose de panneaux photovoltaïques en toiture sera examinée

Le Maire précise que la zone est située dans un espace réservé au PLU pour des équipements publics. Une validation du projet va être réalisée avec l'Architecte des bâtiments de France. Il est demandé, dans un premier temps, au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de l'investissement et sur la consultation des entreprises

Les débats étant clos, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De se prononcer sur le principe de l'investissement décrit ci-dessus
- D'autoriser le Maire à lancer une consultation des entreprises
- D'autoriser le Maire à solliciter toute subvention permettant de contribuer au financement du projet

Participation à la location de salles par les associations

Marcel Calvat rappelle que, par délibération 2012-10 en date du 9 février 2012, le Conseil municipal avait décidé de verser une participation financière à hauteur de 6.91 €/heure d'utilisation aux associations sportives mensoises qui utilisent le gymnase du collège moyennant la facturation d'une location. C'était un principe d'égalité pour les associations qui ne peuvent utiliser les Sagnes et doivent se tourner vers le gymnase du collège. L'objet est d'entendre pour le cinéma par prochaine sortie qui loue l'amphi du collège et de revoir la participation non plus en montant horaire mais en pourcentage du coût facturé pour chaque type de salle.

Considérant l'intérêt que porte la commune aux associations et particulièrement à celles qui ont un rayonnement important même au-delà de Mens et aux associations culturelles et sportives dont la fréquentation est régulière,

Considérant l'intérêt général des activités offertes par les associations sportives concernées et des séances cinématographiques diffusées par l'association prochaines sorties,

Et après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- De réviser le montant de la participation horaire attribuée aux associations mensuelles pour la location du gymnase dans le cadre de leurs activités sportives à 56,22% du coût, soit 7€ de l'heure au jour de la délibération,
- D'attribuer, à l'association prochaines sorties pour la location de l'amphithéâtre dans le cadre de la diffusion des séances cinématographiques, une participation correspondant à 56,22% du coût, soit 11,24€ par heure au jour de la délibération
- De confirmer que les associations concernées doivent procéder au règlement de la facture totale émise par le Collège de Mens et demander à la commune le paiement de la contribution sur présentation d'une facture acquittée.
- De charger le Maire de veiller au remboursement des montants concernés

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PREVOYANCE AU PROFIT DES AGENTS

Fin du contrat en cours et lancement d'une consultation par le CDG38

Le Maire rappelle que la commune de MENS a adhéré au contrat cadre de prévoyance négocié par le CGD38 en novembre 2016. Ce contrat apporte des garanties de revenus et de droits à la retraite aux agents qui le souhaitent en cas d'incapacité – invalidité – capital décès. La commune apporte une contribution financière mensuelle de 35 € par agent souscrivant le contrat de prévoyance ; les agents cotisent pour le reste en fonction des options qu'ils choisissent. En décembre 2018 : cotisation totale 654 € - prise en charge commune 315 €, reste à charge des agents 339 €.

Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2019. Le CDG38 va lancer une nouvelle consultation. A l'issue de la consultation les prestataires seront désignés courant juillet 2019. La commune restera libre d'adhérer ou non à la convention cadre qui aura été négociée ; Comme dans le contrat aujourd'hui en cours, le nouveau contrat cadre imposera une participation financière de l'employeur ; les modalités de la participation seront librement déterminées par la collectivité. Une délibération sera soumise au Conseil Municipal pour confirmer ou infirmer l'adhésion et pour fixer le montant de la participation financière de la commune.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71,

Vu le décret du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate le CDG38 pour une mise en concurrence dans le domaine de la prévoyance contre les accidents de la vie (incapacité – invalidité – décès).

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux dans les logements sociaux SDH

Anne Marie Barbe indique que ces travaux vont porter sur 16 logements de l'Eterlou et du Pré Colombon. Le coût des travaux est de 900.000 € avec notamment des subventions du Département.

- Reprise des actions GEMAPI et contrat de rivières du Sigreda par le Symbhi

Claude Didier indique qu'il a participé au comité syndical du Symbhi en tant que suppléant de la CCT. Le fonctionnement de ce comité et son implantation dans la salle de l'hémicycle

du conseil départemental donnent une impression solennelle. Il a pu constater qu'il y a bien continuité budgétaire pour les actions du contrat de rivières et GEMAPI. Cependant, les deux agents de terrain du contrat de rivières ont démissionné, ce qui entraîne une perte de connaissance fine du terrain. Heureusement Sébastien Besson, qui travaillait déjà au SIGREDA, va s'en occuper, avec une nouvelle personne qui sera recrutée. Emilie Vincent reste la responsable du contrat de rivières, ce qui est un atout. Les missions des agents issus du Sigreda évoluent et notamment, plus personne ne connaît le dossier du contrat de rivières qui va être repris par Sébastien Besson.

S'agissant du SPANC (assainissement non collectif), la compétence, restituée aux communes suite à la dissolution du Sigreda, va être transférée à la CDCT avec la signature d'une convention entre la CDCT et la Métro prévue pour mars. Dans l'attente, les communes doivent gérer le SPANC en direct.

- Signalétique

Claude Didier fait remonter une demande de mise en place de signalétique pour le site de vol libre de Courtet. Bernard Chevalier propose de rencontrer le club.

- Membre de la commission site patrimoniale

Claude Didier rappelle sa demande d'une modification de la commission avec prise en compte de sa candidature et interroge le Maire sur le bilan de l'AVAP. Le Maire rappelle que ceci n'est pas oublié mais qu'il faut trouver les personnes dans le respect des règles par collèges et de la parité pour revoir la composition de la commission. Il indique que son premier travail sera de faire un bilan de l'AVAP.

- Eclairage public

Rosemarie Giovanetti précise qu'il y a des travaux d'éclairage public à Menglas et demande s'il est possible d'avoir un éclairage à l'entrée du hameau. Bernard Chevalier confirme que l'éclairage a été refait avec des LED. S'agissant de l'emplacement des points lumineux, il note la demande tout en indiquant que tous les habitants ne sont pas d'accord entre eux.

Sophie Reichmuth indique que le commerce Ailloud Perrault a trop d'illuminations. Le Maire propose d'aborder ce point avec l'entreprise. S'agissant de la Place du Vercors, la luminosité est trop forte et il y a des éblouissements. Bernard Chevalier indique qu'il se renseigne sur les solutions possibles telles que filtres ou réorientation des lampes.

- Silos entrée de Mens

Le Maire informe que la Dauphinoise a envoyé sa demande de permis de construire pour son nouveau site de collecte. L'objectif est de lancer sa prochaine campagne dans ce nouveau site. Ceci relance la question de l'acquisition et de la démolition de l'actuel Silos.

- Calendrier

Rosemarie Giovannetti rappelle la fête des nouveaux nés le samedi 9 février dans la salle du conseil

Prochain Conseil Municipal le 28/02/19

Fin de séance 20h05

